

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EPI-PHARE

PUBLIÉ LE 22/01/2025

Décision n° 2024-314 portant renouvellement des nominations des membres du comité de direction du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Epi-phare

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.221-1 à L.221-5 ;

Vu la convention constitutive du GIS EPI-PHARE du 20 décembre 2018 et ses avenants, notamment son avenant n° 2 en date du 10 décembre 2024 ;

Décident :

Article 1^{er}: Monsieur ZUREIK (Mahmoud), directeur du GIS EPI-PHARE, Madame DRAY-SPIRA (Rosemary) et Monsieur WEILL (Alain), adjoints au directeur d'EPI-PHARE, sont renouvelés dans leurs fonctions.

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM et de la CNAM.

Fait, le 10 décembre 2024

Catherine PAUGAM-BURTZ Directrice générale de l'ANSM

Thomas FATÔME Directeur général de la CNAM